

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2014 :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2014.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. DROITS DE PRÉFÉRENCE.
4. CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS ODYSSEE – LITTERA, ET ODYSSEE – ATHENA.
5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPERATEURS DE TÉLÉCOM.
6. PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.
7. ADOPTION DU RAPPORT DÉFINITIF 2014 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION (CLECT) RELATIF AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES.
8. SAUVEGARDE DES SYNDICATS SEA SUD VIENNE ET S.I.A.E.U. CIVRAY – ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ.
9. QUESTIONS DIVERSES

Étaient Présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Christian GRIMAUD, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN.

M. Mickaël COLIN est arrivé à 20h12 et a pris part au vote à compter du point 2. DROITS DE PRÉEMPTION.

M. Nicolas BROSSARD est arrivé à 20h25 et a pris part au vote à compter du point 3. DROITS DE PRÉFÉRENCE.

Était Excusée : Mme Katia GAUDIN.

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Ginette BOUYER a été élue secrétaire de séance.

➤ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2014**

- Après lecture, délibération et vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014.

➤ **DROITS DE PRÉEMPTION**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :
 - ~ Section A n° 1093 « La Chauffière ».
 - ~ Section A n° 1274 « Champagné-Lureau ».
 - ~ Section G n° 148 et 149 « 2 Place de la Chaumière » - G n° 1050 et 399 « Le Bourg ».
 - ~ Une moitié indivise de la section G n° 1528 « 13 Rue de la Sablière »

➤ **DROITS DE PRÉFÉRENCE**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur les biens référencés ci-après :
 - ~ Section A n° 42 « Les Saules » - A n° 96 « Bois Catain » - Section B n° 149 et 151 « Les Bois de la Vallée » - B n° 164 « Les Chaumes » - B n° 188 « Les Patis » - B n° 250 -252 - 253 - 258 - 272 et 273 « Les Bois de la Varonnière » - B n° 370 « La Vallée au Blanc ».

➤ **CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS ODYSSEE – LITTÉRA ET ODYSSEE – ATHÉNA :**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat d'abonnement aux logiciels ODYSSEE – LITTÉRA (montant 2015 : 183.99 € HT), et ODYSSEE – ATHÉNA (montant 2015 : 79.62 € HT), les montants sont révisables chaque année selon l'indice SYNTEC. Le contrat prend effet au 01/01/2015 pour se terminer au 31/12/2017. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

➤ **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOM :**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom pour l'année en cours qui s'élève à 2007 €

➤ **PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de mise à disposition des voies d'intérêt communautaire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

➤ **ADOPTION DU RAPPORT DÉFINITIF 2014 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION (CLECT) RELATIF AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées relatif à l'évaluation des charges transférées au titre des compétences à la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois par les communes membres.

➤ **SAUVEGARDE DES SYNDICATS SEA SUD VIENNE ET S.I.A.E.U. CIVRAY – ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ**

- Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés maintient sa position et refuse l'intégration des syndicats « SEA SUD VIENNE » ET « S.I.A.E.U. CIVRAY – ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ » au syndicat départemental de l'eau établi sur les bases du SIVEER.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Après avoir étudié les trois devis relatifs à la fourniture de jeunes plants pour haie et les fournitures non végétales présentés par la Sarl Pépinière CHAMBEAU (1434.20 €), PROM'HAIES Poitou-Charentes (1499.99 €) et M. Éric CAILLAUD (1370.69 €) pour la plantation en bord de la Charente à Périgné. Le Conseil Municipal à la majorité (3 abstentions : Mme Michelle CAILLAUD, Mme Katia GAUDIN par procuration et M. Christian GRIMAUD), retient le devis de M. Éric CAILLAUD et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- M. Jacques AUGRIS donne un premier bilan concernant les bornes électriques : 92 communes ont répondu favorablement dont Civray, Saint-Macoux et Savigné, ce qui représente actuellement 104 bornes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 16 minutes.